

INFORMATION PATIENT / PATIENT INFORMATION / INFORMATIONEN ZUM PATIENTEN

Nom :		Prénom :	
Âge :		Sexe :	<input type="radio"/> Masculin <input type="radio"/> Féminin
Problèmes de santé :			
Symptômes	<input type="radio"/> Oui, date du début des symptômes :		<input type="radio"/> Non

N° de lot :		Date & Heure :	
Résultat du test :	<input type="radio"/> Positif		<input type="radio"/> Négatif

Si le test EBS COVID19 Ag Rapid Test est positif\* : Suivre les procédures de prise en charge d'un patient souffrant de la COVID-19.

Si le test EBS COVID19 Ag Rapid Test est négatif\* :

- Patient symptomatique : + de 65 ans ou ayant au moins un facteur de risque de forme grave de la COVID-19 → Confirmer par PCR.
- Si des symptômes apparaissent, consulter le médecin traitant.

Suite à l'arrêté officiel du 16 octobre 2020 modifiant l'arrêté du 10 juillet 2020, les pharmaciens sont autorisés à effectuer le test antigénique sur les personnes asymptomatiques, hors personnes contact ou personnes détectées au sein d'un cluster, et sur les personnes symptomatiques aux conditions d'éligibilités suivantes :

- Les personnes âgées de 65 ans ou moins et ne présentent aucun risque de forme grave de la COVID-19,
- Les résultats d'un test RT-PCR ne peuvent être obtenus en moins de 48h,
- Le test antigénique est réalisé dans un délai inférieur ou égal à quatre jours après apparition des symptômes.

Le professionnel de santé s'engage à informer le patient sur le résultat du test **en lui précisant que ce résultat n'est qu'une orientation diagnostique**. Le test est effectué dans le respect des recommandations du fabricant décrites dans la notice d'utilisation.

\* Source : Avis n° 2020.0059/AC/SEAP du 8 octobre 2020 du collège de la Haute Autorité de santé relatif à l'utilisation de la détection antigénique du virus SARS-CoV-2 sur prélèvement nasopharyngé en contexte ambulatoire.